

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6c/85-07  
Séance du 13 JUL 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## **MISSION RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN (MRA)**

### **Aide complémentaire pour un aménagement du logiciel de gestion des données sur SIG**

#### **Avenant n° 1 à la convention relative aux modalités d'octroi d'une aide financière par le Département du Haut-Rhin à l'ARAA pour la MRA en 2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

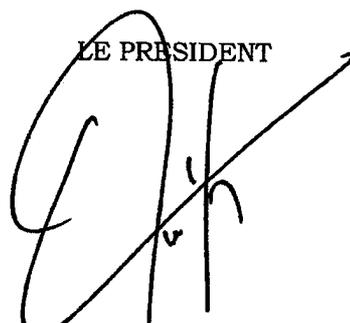
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 18-02 de la Commission Permanente du Conseil Général du 15 mars 2002 concernant la MRA du Haut-Rhin, l'avenant n° 1 à la Convention Cadre signée le 27 février 1998 et la Convention Cadre 2002-2007,
- VU la délibération n° 06/35-07 de la Commission Permanente du Conseil Général du 11 mai 2007 concernant la Convention annuelle relative aux modalités d'octroi d'une aide financière par le Département du Haut-Rhin à l'ARAA pour l'activité de la MRA en 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- décide d'attribuer à l'ARAA une subvention exceptionnelle de 11 600 € pour une importante action corrective du logiciel de gestion des boues de stations d'épuration sur SIG, utilisé par la MRA.  
L'imputation sera la suivante : Programme C011/2007 (enveloppe n° 95319, nature 2042, fonction 61, chapitre 204) ;

- approuve l'avenant n° 1, à la Convention relative aux modalités d'octroi d'une aide financière par le Département du Haut-Rhin à l'ARAA pour l'activité de la MRA en 2007, joint au rapport ;
- autorise le Président à signer cet avenant.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions